

SAINT-JEAN-LE-VIEUX

Panneaux solaires : une société de portage en voie d'être créée



Le projet a été présenté par Odile Blanchard, Isabelle Poulain, Pierre Bajard, Jean-Stéphane Devisse et Bernard Marendaz.

Saint-Jean-le-Vieux

Une société de portage en voie d'être créée pour l'évolution des énergies renouvelables...

Il s'agit d'une démarche citoyenne pour les énergies renouvelables et plus particulièrement pour l'installation de panneaux solaires.

Un collectif de six personnes, Odile Blanchard, Isabelle Poulain, Pierre Bajard, Jean-Stéphane Devisse, Bernard Marendaz et Patrick Dudot représentant les communes de La Combe-de-Lancey, Saint-Martin-d'Uriage, Revel et Saint-Jean-le-Vieux, présentait jeudi soir aux habitants de Saint-Jean-le-Vieux, le projet d'une société de portage des centrales villageoises du balcon de Belledonne. Tout citoyen peut adhérer à ce projet, même s'il ne possède pas un toit bien exposé pouvant recevoir une installation, il peut devenir actionnaire. Différents projets identiques ont déjà été mis en place sur différents secteurs, dont le dernier à Crolles, regroupant plusieurs communes, et baptisé Grési 21. Chaque habitant peut acheter des actions et participer aux décisions, il peut louer son toit. Les entreprises et collectivités pourront également entrer au capital de cette société. Cette société de portage prendra en charge l'investissement et vendra l'électricité à EDF avec un contrat avec un prix fixe sur une durée de 20 ans. Toutes les installations appartiendront à la société qui prendra en charge le contrat d'assurance, la maintenance des panneaux photovoltaïque. À la fin du contrat la société proposera au propriétaire de lui léguer gratuitement l'installation pour son usage personnel ou de prolonger le contrat de location. Un projet qui peut susciter des questions pour les particuliers et un besoin d'information.

Par B.N. | Publié le 19/06/2016 à 06:00 | Vu 1 fois